

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023**

Délibération n°2023.12.235

**Revalorisation de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves
(ISOE) attribuée aux enseignants artistiques territoriaux**

LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à 17h30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **7 décembre 2023**

Secrétaire de Séance: **François ELIE**

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **59**

Nombre de pouvoirs: **12**

Nombre d'excusés: **4**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Christophe DUHOUX, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Brigitte BAPTISTE à Francis LAURENT, Minerve CALDERARI à Raphaël MANZANAS, Séverine CHEMINADE à Jean-Jacques FOURNIE, Valérie DUBOIS à Sophie FORT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Gérard LEFEVRE, Dominique PEREZ à Michel GERMANEAU, Catherine REVEL à Pascal MONIER, Mireille RIOU à Gérard DEZIER, Philippe VERGNAUD à François ELIE, Marcel VIGNAUD à Gérard DESAPHY, Vincent YOU à Jean-Philippe POUSSET,

Excusé(s):

Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Chantal DOYEN-MORANGE, Nathalie DULAIS,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_235-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Publication : 20/12/2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2023**DELIBERATION
N°2023.12.235**

Rapporteur : Eric BIOJOUT

**REVALORISATION DE L'INDEMNITE DE SUIVI ET D'ORIENTATION DES ELEVES (ISOE)
ATTRIBUEE AUX ENSEIGNANTS ARTISTIQUES TERRITORIAUX**

Pilier : 9 Une agglomération qui développe et prend soin de ses ressources au service des politiques communautaires et des citoyens

Ambition : 902-9 Mobilisation des services communautaires

Enjeux : 90206-9 Piloter la masse salariale

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 8 : Promouvoir une croissance durable, le plein emploi et un travail décent pour tous

ODD 10 : Réduire les inégalités

Par délibération n°172, le conseil communautaire du 11 juillet 2013 a défini la nouvelle architecture du régime indemnitaire des agents communautaires. Les agents relevant du cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique bénéficient de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE).

Un nouvel arrêté du 19 juillet 2023 révisé les taux de l'ISOE (en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2023) doublant notamment la part fixe.

Ainsi, les modalités d'attribution de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves destinés aux professeurs d'enseignements artistiques et aux assistants d'enseignements artistiques seraient fixés à :

Filière	Cadre d'emplois	Montant annuel de référence	Texte de référence
Culturelle	Professeurs d'enseignement artistique	Part fixe (exercice effectif de fonctions d'enseignantes) : Taux moyen annuel par agent : 2550 € (au lieu de 1274,87€)	Décret n°2023-627 du 19 juillet 2023
	Assistants d'enseignement artistique	Part modulable (tâches de coordination de suivi des élèves) : Taux moyen annuel par agent : 1497,84 € (au lieu de 1475,74€ avant le 01/07/2023)	Arrêté du 19 juillet 2023

Les agents relevant du cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique bénéficieraient de 100 % de la part fixe (212,50 €/mois), la part modulable serait attribuée pour les missions de membres du conseil pédagogique au sein du conservatoire, et sur proposition hiérarchique au regard des activités spécifiques confiées, après avis du comité social territorial. Les taux sont indexés sur la valeur du point indiciaire de la fonction publique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_235-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Publication : 20/12/2023

Toutes les dispositions contraires à cette proposition dans la délibération précitée sont annulées.

L'incidence financière annuelle compte tenu des attributions individuelles actuelles représenterait environ + 22 500 € hors charges.

Vu l'avis du comité social territorial du 7 décembre 2023,

Je vous propose :

D'APPLIQUER, à compter du 1^{er} janvier 2024, la revalorisation de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) telle que décrite ci-dessus.

DE PREVOIR la dépense aux budgets 2024 et suivants.

Pour : 71 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_235-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Publication : 20/12/2023